

République Française
Département : YONNE
Arrondissement : Auxerre
TOUCY - Commune

Séance du mardi 10 mars 2026

Délibération N° DE_2026_08

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
23	18	18
Date de la convocation : 05/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
17	0	1
Résultat du vote : adoptée		

Le dix mars deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Mariages), sous la présidence de Michel KOTOVTCHIKHINE.

Présents : Gilles DEMERSSEMAN, Gérard PIESYK, Sonia CARREAU, Alain THURET, Chantal RAVERDEAU, Christine PICARD, Laurent BONNOTTE, Camille DINGS, Christian LAZZAROTTO, Bruno MAMERON, Dominique ARNOULT, Catherine RAVIER-LETENDART, Michel KOTOVTCHIKHINE, Alan MEUNIER, Cédric GAUFFRENET, Vanessa PIVAIN, Jean-Michel DUBOIS, Françoise FAU

Représentés :

Absents et Excusés : Céline FUMEY, Robert GERMAIN, Catherine BARBIER, Patrice VICART, Roberte GRIECO

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Vanessa PIVAIN est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Modification des statuts de la Communauté de Communes de Puisaye Forterre

Lors de la séance du 18 décembre 2025, le Conseil Communautaire a voté l'évolution de la définition de l'intérêt communautaire pour la "Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipement de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire"

- **Vu** les articles L5211-41-3 et L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** l'arrêté inter préfectoral n°PREF/DCL/BCL/2017/0599 du 20 décembre 2017 adoptant les statuts de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre ;
- **Vu** les délibérations n°416 et 416A du 20 décembre 2017 et n°54 et 55 du 28 mars 2018 portant définition de l'intérêt communautaire de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre ;
- **Vu** la délibération n°325_2021 du 13 décembre 2021 portant évolution de l'intérêt

communautaire et passant la capacité de fréquentation instantanée des piscines d'intérêt communautaire à 400 personnes ;

- **Considérant** que les piscines publiques ont été déclarées d'intérêt communautaire à l'article 6.2.5. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire : Sont d'intérêt communautaire : piscines publiques : construction, entretien et gestion de piscines publiques ;
- **Considérant** la construction du centre aquatique communautaire à Toucy d'une capacité suffisante pour répondre au besoin communautaire ;
- **Considérant** la volonté de la commune de Toucy de reprendre sa compétence piscine afin d'en assurer la gestion ;
- **Considérant** qu'il y a lieu de juger qu'une piscine publique représente un intérêt communautaire dès lors qu'elle est couverte et se compose, a minima, de deux bassins pour une capacité de fréquentation instantanée supérieure ou égale à 450 personnes ;

Sur proposition du Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 17 voix pour et 1 abstention (Françoise FAU).

PREND ACTE de modifier la définition de l'intérêt communautaire comme suit :

6.2.5. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire.

Sont d'intérêt communautaire :

Piscines publiques couvertes composées, a minima, de deux bassins et de capacité de fréquentation instantanée supérieure ou égale à 450 personnes : construction, entretien et gestion de piscines publiques

VALIDE le retour de compétence de piscine en deçà du seuil indiqué précédemment à la commune de Toucy ;

CHARGE le Maire de signer tout acte relatif à la présente délibération.

CHARGE le Maire d'en informer la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Michel KOTOVTCHIKHINE
Président de séance

Vanessa PIVAIN
Secrétaire de séance

